

LES TENANTS ET LES ABOUTISSANTS DU MARIAGE ISLAMIQUE

Évaluation:

Description: L'article traite de détails importants du mariage islamique auxquels chaque musulman doit être sensibilisé avant de se marier.

Catégorie: [Cours](#) › [L'interaction sociale](#) › [Le Mariage](#)

Par: Imam Kamil Mufti (© 2012 NewMuslims.com)

Publié le: 23 May 2019

Dernière modification le: 07 Nov 2016

Objectifs:

- Apprendre les objectifs du mariage.
- Apprendre la signification du rôle du *walî*.
- Prendre en considération les critères de sélection d'un conjoint.
- Apprendre les règles de rencontre d'un candidat au mariage et celles d'une proposition de mariage.
- Comprendre les conditions d'un contrat de mariage islamique valide.
- Apprendre au sujet du douaire et de la célébration du mariage.

Termes arabes:

- Îmân* - la foi, la croyance ou la conviction.
- Halâl* - permis.
- Imâm* - celui qui dirige la prière.
- Walî* - le tuteur légal.
- Taqwâ* - La crainte ou la peur d'Allah, la piété. La conscience que Dieu existe. Elle décrit un état de conscience de l'existence d'Allah dans tout ce que l'on fait.
- 'Iddah* - La période de viduité de la veuve ou de la divorcée.
- prière de l'*Istikharah* - la prière de la consultation.
- Mahr* - douaire, cadeau de mariage offert par l'homme à son épouse.
- Walîmah* - la célébration du mariage.

- *Sunnah* - Le mot *Sunnah* a plusieurs significations dépendant du domaine où il est utilisé. Cependant, il est généralement admis qu'il s'agit de tout ce qui a été rapporté, déclaré, fait ou approuvé par le Prophète.

Le mariage est une magnifique institution de l'Islam. C'est un lien qui unit un homme et une femme pour toute la vie avec la finalité qu'ils s'aiment l'un l'autre, qu'ils s'entraident, qu'ils se reproduisent et élèvent des enfants pour en faire de bons musulmans. En vérité, par le biais du mariage, le musulman et la musulmane adorent Allah. Le Prophète d'Allah dit: **“Lorsque quelqu'un se marie, il réalise une moitié de son *Îmân* (foi), qu'il craigne donc Allah en ce qui concerne l'autre moitié.”** (*Tabarânî*)

Les objectifs du mariage

1. Chercher à avoir une progéniture et perpétuer l'espèce humaine en concevant des enfants de manière naturelle.
2. Jouir des dons d'Allah, profiter d'une compagnie, satisfaire ses désirs sexuels et avoir du plaisir de façon *halâl* (permise).
3. Baisser le regard, pratiquer le contrôle de soi, préserver la pudeur et se tenir éloigné de ce qui est interdit.

Le Prophète d'Allah incitait les musulmans à se marier. Il dit: **“Ô jeunes gens, que celui parmi vous qui désire se marier se marie, car le mariage est ce qu'il y a de mieux pour baisser le regard et rester chaste. Que celui qui n'a pas les moyens de se marier pratique le jeûne, car le jeûne sera pour lui une bride.”** (*Sahîh Al-Bukhârî*)

Si une personne ne peut pas se maîtriser et craint de commettre l'interdit, alors le mariage devient obligatoire.

Le tuteur de mariage (*Walî*)

La femme musulmane a besoin d'un tuteur de mariage, appelé *walî*, afin de l'assister dans cette démarche. Le père ou le frère musulman de la femme joue le rôle de *walî*. Pour une nouvelle musulmane n'ayant pas de proche parent musulman de sexe masculin, c'est l'*imâm* de la mosquée qui remplit la fonction de *walî* ou alors, il peut désigner quelqu'un comme son *walî* et l'aider dans sa démarche.

Le rôle d'un *walî* est d'assister la femme qui se marie, de parler aux éventuels prétendants, de les questionner sur leurs intentions, de mener les enquêtes nécessaires et de la conseiller au sujet de leur compatibilité avec elle. Le *walî* est là pour aider et faciliter à la femme de se marier avec un homme convenable.

Choisir son conjoint

Le Prophète affirma:

“On épouse une femme pour quatre raisons: sa richesse, sa noblesse, sa beauté et la pratique de la religion. Épouse donc celle qui est religieusement pratiquante et tu prospèreras.” (Sahîh Al-Bukhârî)

Dans un autre magnifique hadith, il dit: **“Le monde est une jouissance passagère, et la meilleure jouissance de ce monde est une femme vertueuse.”** (Sahîh Muslim)

Le Prophète conseilla d'épouser une femme de tempérament religieux, car elle aide l'homme à mener une vie quotidienne qui satisfait Allah et le préserve de commettre des péchés.

Que rechercher chez sa future épouse:

- *Taqwâ* (piété)
- Une personnalité affectueuse
- L'obéissance
- La patience
- Le contentement

Que rechercher chez son futur époux:

- *Taqwâ* (piété)
- Des revenus *Halal* afin de subvenir aux besoins de sa famille.
- Des connaissances islamiques minimales.
- La faculté de réfléchir sagement.
- La tolérance et la maîtrise de soi dans la colère.
- Le sens de la responsabilité

Se rencontrer avant le mariage

Il est permis au musulman et à la musulmane de se rencontrer, de se voir et de se parler dans l'intention de se marier. Certaines restrictions doivent cependant être observées. Ils ne doivent pas se rencontrer seuls ni sortir ensemble. Leur conversation ne doit pas se transformer en discussions sexuelles. Leur intention doit être proclamée

et leur rencontre doit être chaperonnée. Il en est ainsi afin qu'ils puissent prendre la bonne décision sans transgresser les limites de la pudeur. Le *Walî* a un rôle essentiel dans l'organisation de ces réunions.

Le Prophète dit,

“Si l'un de vous deux a le désir de demander une femme en mariage, laissez-le la voir, car cela est plus susceptible de favoriser l'intimité entre eux.” (Musnad)

La demande en mariage

La prochaine étape pour l'homme qui a trouvé une femme convenable est de la demander en mariage. Dans l'Islam, la proposition de mariage est simplement une **promesse** de mariage. Manquer à cette promesse sans raison valable est malhonnête.

Si la femme est veuve ou divorcée, l'homme doit attendre l'expiration de sa *'iddah* (période de viduité). La *'iddah* sera expliquée plus en détail dans une leçon ultérieure. Il n'est pas autorisé non plus de demander en mariage une femme qu'un autre homme a déjà demandée en mariage et dont la demande a été acceptée.

La prière de la consultation (*Istikhârah*) et la recherche de conseils

Le prophète Muhammad nous a appris à accomplir une prière particulière appelée prière de l'*Istikhârah* ou prière de la consultation. On l'accomplit afin de demander conseil à Allah lorsque tu prends une décision importante ou que tu dois faire un choix dans une situation compliquée. La prière de l'*Istikhârah* consiste en deux unités de prière et une invocation spécifique prononcée après. Dans cette invocation, la personne demande à Allah de lui indiquer quelle est la meilleure décision à prendre^[1]. En plus de cette prière, on doit également demander conseil à ceux en qui on a confiance.

Le contrat de mariage

Dans l'Islam, le mariage est un contrat conclu entre les deux parties. Les quatre conditions de base pour que le contrat de mariage soit valide sont:

1. Le consentement du *walî* de la femme (le tuteur de mariage)
2. L'accord de la femme.
3. Deux témoins mâles musulmans.
4. La demande en mariage et son acceptation

Le droit de la mariée à un douaire (*Mahr*)

Dans Islam, l'épouse a le droit de recevoir un douaire de son époux, connu sous le nom de "*mahr*" en arabe. Qu'est ce que le *mahr*? C'est un cadeau que l'époux doit offrir à son épouse lors du mariage de plein gré et sans rien attendre en retour. Le douaire est le droit de l'épouse que lui doit son époux et qui devient sa propriété. Il n'y a pas de limite minimale ou maximale pour le *mahr*. Il est cependant préférable qu'il soit accessible afin de faciliter le mariage. Le douaire peut être n'importe quelle chose sur laquelle les deux parties s'accordent. Il peut être quelque chose de symbolique ou une maison et une voiture, voire plus. Le Prophète déclara que même un anneau en fer suffit si la mariée l'accepte ou le fait de lui enseigner quelques chapitres du Coran.

La célébration du mariage (*Walimah*)

Le nouveau marié est vivement incité à organiser une célébration traditionnelle du mariage appelée "*Walimah*" en arabe. La célébration est une *Sunnah* établie du prophète Muhammad. Lorsque l'un de ses compagnons, Abdur-Rahmân ibn 'Awf se maria, le Prophète lui enjoignit : **“Organise une célébration de ton mariage, même si elle consiste qu'en un repas fait d'une brebis.”**^[2] Lorsque le Prophète épousa Safiyyah, il célébra le mariage trois jours plus tard.^[3]

Qui doit être invité à la *fête* de la *walimah*? Le marié ne doit pas faire de distinction entre les riches et les pauvres. Le Prophète d'Allah dit: **“La pire nourriture d'une célébration de mariage est celle à laquelle seuls les riches sont invités et les pauvres délaissés. De plus, quiconque ne répond pas à l'invitation désobéit à Allah et à Son Messager.”** (*Sahîh Al-Bukhârî*)

Notes de bas de page:

[1] Pour plus d'informations sur l'Istikharah, consultez le site <http://www.newmuslims.com/lessons/163/>

[2] *Sahîh Al-Bukhârî, Sahîh Muslim*

[3] *Sahîh Al-Bukhârî, Sahîh Muslim*

L'adresse internet de cet article:

<https://webcache001.newmuslims.com/fr/articles/158/les-tenants-et-les-aboutissants-du-mariage-islamique>